

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 6 Juillet 2022

A la Salle des Fêtes de Château Chervix

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 28 Juin 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc		X	REDON-SARRAZY Maryvonne		X
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mr Jean-Luc LACHAUD était absent excusé,
- Mr Eric LAVOREL était absent excusé,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé
- Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
- Mme Véronique REDEMPT, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Maryvonne REDON-SARRAZY, était absente excusée.
- **Secrétaire de séance** : Mr Christian LATOUILLE.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-077 CONCERNANT L'INSCRIPTION A L'ENVELOPPE CDDI 2022-2024 PROPOSEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PROJET D'EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE DE SAINT GERMAN PAR LE SYDED.**

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a engagé une politique contractuelle avec les intercommunalités qui est dénommée CDDI (Contrat Départemental de Développement Intercommunal).



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220706-2022-077-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

La 4^{ème} génération de CDDI couvre la période 2022-2024 et l'enveloppe de base affectée à la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne pour cette période est fixée à la somme de **1 115 000.00 €**.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SYDED va procéder à l'extension et à la mise aux normes de la déchetterie de Saint Germain Les Belles : Cette opération consiste, d'une part, à, créer une plateforme de dépôt et de broyage des déchets verts et, d'autre part, à aménager le haut de quai de la déchetterie dans le but d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accueillir les usagers et le personnel conformément à la réglementation en vigueur.

Ces travaux sont évalués à **313 000.00 € HT** par le SYDED. Dans le cadre de cette opération, le Conseil Départemental peut, dans le cadre de l'enveloppe CDDI attribuée au territoire, apporter une subvention de **41 950.00 €**, qui correspond à 25% d'une dépense plafonnée à **167 800.00 € HT**.

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de donner son accord pour que cette opération portée par le SYDED soit inscrite au titre du **CDDI 2022-2024** proposé par le conseil Départemental de la Haute-Vienne.

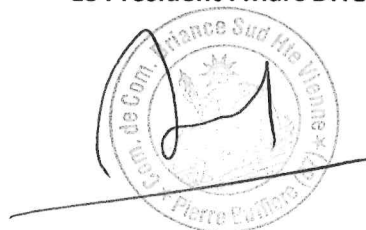
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DONNE SON ACCORD** pour que ces travaux d'extension et de mise aux normes de la déchetterie de Saint Germain Les Belles envisagés par le SYDED soient inscrits au CDDI de 4^{ème} génération (**Période 2022-2024**) conclu entre le Département de la Haute-Vienne et la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne),
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'avenant à intervenir avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre du **CDDI 2022-2024**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU CHERVIX, LE 6 JUILLET 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	14
Votants	18
Exprimés	18
Contre	0
Pour	18
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220706-2022-077-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022